



## Pour une toiture correcte

En 2013 après des dégâts très importants sur notre toiture dû à la grêle, on nous propose un auto-entrepreneur pour refaire notre toiture rapidement. Au fur et à mesure des travaux nous l'alertons qu'il ne fait pas correctement les travaux. Nous le stoppons bien trop tard, le mal est déjà fait. Il s'avère qu'il n'a aucune assurance, malgré nous l'attaquons en justice.

Aujourd'hui après avoir 9 ans de procédure, après avoir gagné toutes les procédures grâce essentiellement au soutien de notre protection juridique, il va gagner.....

Pourquoi car il fait une procédure d'appel et que notre protection juridique ne prend pas en charge la procédure de la cour d'appel.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/y6gC0sZZ>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Sabine FURCY**